Mis en ligne le 04/04/2025 à 10h23
REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20250401-CM40029202S

OllainVille

DELIBERATION
N° CM 40/029/2025

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 1er avril 2025 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **27**

Présents et représentés : **27**

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er avril, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués les 20 mars 2025 et 26 mars 2025, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, Mme Sylvie MARCHAND, M. Laurent MEUNIER, Mme Valérie RICHETIN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, M. Nicolas FOUQUE qui donne procuration à M. Nicolas PIOT, Mme Isabelle BOTIN qui donne procuration à M. Jean-Michel GIRAUDEAU, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Julien BOUILLON, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Sophie Anne PÉAN

- **Comité Agenda 21 : modifications**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2143-2 qui prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune et notamment des représentants des associations locales. Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition de maire. Ils sont présidés par un membre du Conseil Municipal, désigné par le maire.

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal de la Ville d'Ollainville approuvé 9 juin 2020 et modifié le 20 septembre 2022 et notamment son article 10,

Vu la délibération n° CM 03/063/2020 du Conseil Municipal du 7 juillet 2020, instituant un Comité Agenda 21 et en fixant sa composition,

Vu la délibération n° CM 22/124/2023 du Conseil Municipal du 7 février 2023, modifiant la composition du Comité Agenda 21,

Mis en ligne le 04/04/2025 à 10h23
REÇU EN PREFECTURE
le 04/04/2025
Application agréée E-legalite.com
091-219104619-20250401-CM400292025

Considérant qu'il est souhaitable d'associer et de consulter les ollainvillois sur toute question ou projets d'intérêt communal et plus particulièrement dans les domaines les concernant,

Considérant la démission de deux membres extérieurs au Conseil Municipal : Madame Sylvie CAROEN et Madame Sophie DAVID,

Considérant qu'une Ollainvilloise, Madame Laurence CHERIOT, a fait part de son souhait d'intégrer le Comité Agenda 21 en tant que membre extérieur au Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Patrick BONNEMYE, Conseiller municipal,

Et sur proposition de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (3 abstentions : Mme Marchand, M. Meunier, Mme Richetin)

- **Prend acte** de la modification des membres constituant le Comité Agenda 21.

- **Dit** que le Comité Agenda 21 sera constitué de 7 élus et 5 ollainvillois soit au total 12 membres.

- **Fixe** la composition du Comité Agenda 21 à 12 membres, désignés par le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire :
Élus : M. Olivier MALECAMP, M. Régis CARPENTIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Thierry DELCUPE, M. Didier BONNIER, M. Michel BURILLO, M. Philippe CHERY
Ollainvillois : Mme Liliane CICERON, M. Thierry DELPECH, M. Frédéric DUMONT, M. Jérôme VINCENT, Mme Laurence CHERIOT

- **Dit** que les autres termes de la délibération n° CM 03/063/2020 restent inchangés.

Le 3 avril 2025
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire